

Sociétés cotées & opérations financières PME - ETI: Notre action

L'AMF à l'écoute des PME et des ETI

Publié le 17 mai 2018

Les obligations réglementaires sont nombreuses et parfois complexes à appréhender pour les entreprises de taille petite et moyenne. Cette situation vient renforcer le besoin d'accompagnement des PME-ETI dans un contexte où les textes européens visent à faciliter l'accès et le financement de ces entreprises par les marchés de capitaux. Pour servir cette ambition, l'AMF a positionné les PME-ETI au cœur des priorités de son plan stratégique 2018-2022.

Accompagner les PME et les ETI tout au long de leur parcours boursier

Chaque société cotée a un interlocuteur privilégié à la Direction des émetteurs de l'AMF. En complément de cet interlocuteur habituel, l'AMF a constitué une équipe pluridisciplinaire et transversale pour accompagner spécifiquement les PME et les ETI. L'équipe « PME-ETI » incarne la volonté de l'AMF d'être dans une démarche plus ouverte et plus agile vis-à-vis de ces acteurs.

Proposer des outils adaptés aux PME et aux ETI pour les aider à faire face aux exigences réglementaires

Dans un souci de pédagogie, l'AMF organise des ateliers thématiques pour expliquer la réglementation de manière concrète (par exemple, sur la communication financière, sur les conséquences de l'entrée en application du règlement Abus de marché – MAR, etc.). Ces sessions de formation sont aussi l'occasion pour les acteurs d'échanger avec les équipes de l'AMF. Elles ont lieu à Paris et en province. L'AMF publie également des guides pédagogiques afin d'aider les PME et les ETI à faire face aux exigences réglementaires.

Encourager le dialogue

L'AMF va à la rencontre des PME et des ETI pour mieux comprendre leurs problématiques, dans une démarche d'ouverture et de dialogue. L'équipe « PME-ETI » participe ainsi à des tables rondes sur des thèmes spécifiques d'actualité et rend visite aux dirigeants des entreprises qui le souhaitent. Parmi les dernières interventions publiques :

- intervention de Martine Charbonnier, secrétaire générale de l'AMF, dans le cadre de la conférence sur l'« actualité boursière et comptable » des PME ETI organisée à Marseille - Mercredi 21 février 2018 ;
- intervention de Martine Charbonnier, secrétaire générale de l'AMF, dans le cadre de la conférence sur l'« actualité boursière et comptable » des PME ETI organisée à Nantes - Lundi 16 avril 2018 ;
- intervention de Marc Antao, direction des émetteurs de l'AMF, dans le cadre du programme Euronext TechShare 2017-2018 sur le thème : « anticiper le quotidien d'une société cotée et la gestion de ses investisseurs », organisé à Paris - Lundi 25 juin 2018.

Contribuer à l'émergence d'un cadre réglementaire européen plus adapté

L'AMF est à l'écoute des besoins exprimés par les PME et les ETI en matière de réglementation boursière et elle se mobilise en participant de manière active aux réflexions européennes. Au cours des dernières années, elle a ainsi formulé des propositions concrètes en faveur d'un schéma allégé pour les PME dans le cadre des travaux de refonte de la directive Prospectus. Elle a aussi répondu à une consultation de la Commission européenne sur une réglementation proportionnée pour soutenir la cotation des petites et moyennes entreprises.

En savoir plus

- [Plan stratégique de l'AMF](#)
- [Guides et liens utiles](#)

Fil d'infos

- [Retour sur le premier forum PME – ETI organisé par l'AMF](#)
- [La task-force dédiée de l'AMF au plus près des PME : bilan des rencontres de l'année 2018](#)
- [La Commission européenne propose de nouvelles règles visant à soutenir la cotation des petites et moyennes entreprises \(PME\)](#)
- [Obligations en matière de communication et d'information financière : l'AMF publie un vade-mecum de sa doctrine pour les PME et les ETI](#)
- [PME-ETI : ce qu'il faut absolument retenir du règlement sur les abus de marché](#)

[Haut de page](#)